



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Commune de Mont-Vully
Route Principale 65
1786 Sugiez

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09
www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

COPIE

Givisiez, le 17 mai 2023

RAPPORT D'ANALYSE - DÉCISION

V 1

N° de dossier : 23-FR-18577

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Commune de Mont-Vully
Prélèvement du : 11.05.2023 Effectué par : Monsieur Dominique Michel BIOLLEY Date arrivée : 11.05.2023
Météo des dernières 24 heures: faibles précipitations
Météo 2-5 jours avant le prélèvement: précipitations / fonte des neiges

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 23-63111 - Eaux souterraines avant le traitement, destinées à être utilisées comme eau potable

Secteur : 051 - sources Vau de Cour & Chervet
Lieu de prélèvement : 05 - ensemble des sources, au réservoir Vau de Cour, avant UV, Lugnorre
Température de l'eau : 11 °C
Débit [l/min] : 46

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	639 ± 13	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.7 ± 0.03	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	13	
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon répond aux exigences fixées par l'OBPD pour l'eau potable.

N° d'échantillon :23-63112 - Eau potable après le traitement

Secteur : 051 - sources Vau de Cour & Chervet
 Lieu de prélèvement : 06 - ensemble des sources, au réservoir Vau de Cour, après UV, Lugnorre
 Température de l'eau : 11.1 °C
 Débit [l/min] : 46
 Statut de distribution : Distribuée dans le réseau

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	643 ± 13	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.5 ± 0.03	max. 1.0

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	42	max. 20
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

- Cet échantillon ne répond pas aux exigences pour l'eau potable pour le paramètre microbiologique suivant:
 - germes aérobies mésophiles (GAM).

Base légale : art. 3 et annexe 1 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Cet échantillon est contesté.

N° d'échantillon :23-63113 - Eaux souterraines avant le traitement, destinées à être utilisées comme eau potable

Secteur : 055 - sources Pantillettes & Galerie du Mont & Bois de l'Ecole (y c. réservoir avec STAP du Mont)
 Lieu de prélèvement : 01 - ensemble des sources, au réservoir avec STAP du Mont, avant UV, Lugnorre
 Température de l'eau : 11.5 °C
 Débit [l/min] : 78

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	563 ± 11	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.4 ± 0.03	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	25	
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	7	
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	3	

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon **ne répond pas aux exigences** fixées par l'OBPD pour l'eau potable pour le(s) paramètre(s) suivant(s):

- *Escherichia coli* (germes d'origine fécale)
- *Enterococcus spp.* (germes essentiellement d'origine fécale)

Le résultat d'analyse de cette eau brute démontre que celle-ci doit être soumise à un traitement efficace et parfaitement maîtrisé.

N° d'échantillon :23-63114 - Eau potable après le traitement

Secteur : 055 - sources Pantillettes & Galerie du Mont & Bois de l'Ecole (y c. réservoir avec STAP du Mont)
 Lieu de prélèvement : 02 - ensemble des sources, au réservoir avec STAP du Mont, après UV, Lugnorre
 Température de l'eau : 11.7 °C
 Débit [l/min] : 78
 Statut de distribution : Distribuée dans le réseau

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	565 ± 11	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.3 ± 0.03	max. 1.0

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	2	max. 20
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon :23-63115 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 002 - réseaux de distribution du Lac & Môtier (y c. réservoir Vau de Cour)
 Lieu de prélèvement : 02 - Lion d'Or, robinet local conciergerie, Route du Lac 114 , Môtier (Vully)
 Température de l'eau : 14.2 °C
 Statut de distribution : Distribuée dans le réseau

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	612 ± 12	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.3 ± 0.03	max. 1.0

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	3	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon :23-63116 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 003 - réseau de distribution du Mont (y c. réservoir du Mont)
 Lieu de prélèvement : 07 - Ecole, conciergerie, robinet lavabo, Route du Quart-Dessus 27 , Lugnorre
 Température de l'eau : 14.4 °C
 Statut de distribution : Distribuée dans le réseau

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	334 ± 7	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.2 ± 0.03	max. 1.0

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	9	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon :23-63117 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 005 - réseau de distribution Lugnorre (y c. réservoir de Lugnorre)
 Lieu de prélèvement : 03 - Four communal, robinet lavabo, Route du Bas-du-Village 5 , Lugnorre
 Température de l'eau : 14.1 °C
 Statut de distribution : Distribuée dans le réseau

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incolore	incolore
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	430 ± 9	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.26 ± 0.03	max. 1
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/l	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/l	12 ± 1	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/l	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	24.0 ± 0.9	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/l	69 ± 3	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/l	16 ± 0	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	39	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

CONCLUSION GLOBALE

La teneur en germes aérobies mésophiles est à nouveau plus élevée après la désinfection UV qu'avant (voir à ce sujet les échantillons 18-127924 (rapport d'analyse 18-FR-52331, prélevé le 13.11.2018) et 18-76291 (rapport d'analyse 18-FR-28642, prélevé le 04.06.2018)), **ce qui indique une maîtrise insuffisante de ce processus de traitement, qui est un point de contrôle critique (CCP).**

MESURE(S)

- 1 **CCP - Détermination de la non-conformité de la désinfection UV :** Délai: 31.05.2023
 Sur la base des résultats d'analyse de l'échantillon n° 23-63112 (ensemble des sources, au réservoir Vau de Cour, après UV ; secteur 051 - lieu de prélèvement 06), le distributeur d'eau doit, en application de l'art. 34 LDAI, prendre les mesures correctives définies dans le cadre de l'autocontrôle ainsi que les mesures suivantes :
- trouver (ou faire trouver par une entreprise spécialisée) la ou les causes des résultats insatisfaisants afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. Notamment :
 - il convient de vérifier le respect des paramètres de surveillance des processus conformément aux règles techniques reconnues (directive W12 de la SSIQE, module F4) ;
 - les travaux de surveillance et d'entretien soient effectués selon les règles reconnues de la technique (directives SSIQE W12 module F9 et W13) et que
 - le robinet pour le prélèvement d'échantillons après traitement UV soit correctement placé et conçu de manière à éviter toute contamination (directive SSIQE W12 module F10) ;
 - prendre les mesures correctives requises;
 - si nécessaire, adapter son concept d'autocontrôle.
- 2 **CCP - vérification et validation de la désinfection UV :** Délai: 31.05.2023
 Comme il s'agit d'un CCP, **le distributeur doit prélever des nouveaux échantillons** (avant et après la désinfection UV ainsi que dans le réseau) **et les apporter au SAAV** pour analyse afin de confirmer l'efficacité des mesures correctives mises en place.
- 3 **Information au SAAV :** Délai: 31.05.2023
 Le distributeur d'eau potable **doit informer le SAAV par écrit** des résultats des mesures ordonnées au point 1 en rapport avec cette non-conformité.

Pour rappel, tout distributeur d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau (art. 5 OPBD); doivent également en être informées les entreprises auxquelles cette eau est distribuée - en particulier les établissements alimentaires utilisant cette eau comme matière première.

INSOUMISSION À DÉCISION DE L'AUTORITÉ

L'inexécution des mesures notifiées ci-dessus constitue une infraction pénale punissable d'une amende (en application de l'art. 292 du code pénal : « celui qui ne se sera pas conformé à une décision à lui signifiée, sous la menace de la peine prévue au présent article, par une autorité ou un fonctionnaire compétents sera puni d'une amende »).

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16). La facture fait l'objet d'un document séparé.

VOIES DE DROIT

En application des art. 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI, RS 817.0) et de l'art. 11 de la loi sur la sécurité alimentaire du 13 juin 2007 (LSAI, RSF 821.30.1), la présente décision peut faire l'objet d'une opposition auprès du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez, dans les 10 jours dès la communication de la présente notification. L'opposition doit être notifiée par écrit, être brièvement motivée et contenir les conclusions de l'opposant, puis envoyée par courrier postal.

Xavier GUILLAUME
 Chimiste cantonal

Ce rapport a été produit par voie électronique et est valable sans signature

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Original à : Commune de Mont-Vully, Route Principale 65, 1786 Sugiez

Copie(s) à : ABV Association intercommunale des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully, Place du Château 1, 1566 St-Aubin FR